



Étaient présents :

M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Isabelle BORDAT

Étaient absents :

Procurations de vote :

Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°13 incluse)

OBJET : 10 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Délibération n° 008269

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 30/04/2026

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

L'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il comprend des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actes de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Aux termes de l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

L'article 19 du règlement intérieur modifié par délibération du 23 février 2026, applicable jusqu'à l'adoption du prochain règlement intérieur, prévoit que l'assemblée délibérante peut recourir au vote électronique y compris pour des élections.

Il est proposé de recourir au vote électronique pour l'élection des membres du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recours au vote électronique pour l'élection des membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage, ni vote préférentiel, des membres élus chargés de le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS, conformément à l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nombre de listes en présence : 2

Liste 1	Liste 2
Titulaires	Suppléants
M. Clément DARQCQ	Mme Sylvie WANLIN
Mme Myriam LEMERCIER	Mme Séverine VÉZIÈS
M. Jérôme CUPILLARD	M. Hasni ALEM
Mme Flora SIMONIN	Mme Lydie FRANCAERT
Mme Laurence MULOT CESARI	Mme Laura GINIOT
M. Jimmy BRESILLION	M. Abdel GHEZALI
Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER	Mme Aline CHASSAGNE
Mme Manon MONNIER	M. Martin MELLION

Au premier tour du scrutin, les résultats de vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Votes blancs : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 55

La liste n°1 représentée par M. Clément DARQCQ a obtenu 42 voix, soit 6 sièges.

La liste n°2 représentée par Mme Sylvie WANLIN a obtenu 13 voix, soit 2 sièges.

Le Conseil Municipal a donc élu comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS :

- M. Clément DARQCQ
- Mme Myriam LEMERCIER
- M. Jérôme CUPILLARD
- Mme Flora SIMONIN
- Mme Laurence MULOT CESARI
- M. Jimmy BRESILLION
- Mme Sylvie WANLIN
- Mme Séverine VÉZIÈS

La Secrétaire de séance,



Isabelle BORDAT,
Adjointe

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT